



Favreuil, le 15 juin 2018

Monsieur Eugène BURDIAK
Président

à

Madame, Monsieur
Délégué(e)

Objet : Assemblée Générale du 26 juin 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine assemblée du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois qui se tiendra le :

MARDI 26 JUIN 2018

à

19 h

à la salle des fêtes de la commune d'ACHIET LE GRAND.

L'ordre du Jour sera le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018,
2. Point sur le dossier des travaux sur METZ EN COUTURE,
3. DUP de WARLENCOURT EAUCOURT,
4. Délibération pour l'affectation des résultats,
5. Réflexions et suggestions sur le programme des travaux à définir pour le SIESA pour les années à venir,
6. Avenant VEOLIA : révision contractuelle du contrat de délégation,
7. Questions diverses

Cette assemblée se clôturera autour d'un buffet campagnard.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Eugène BURDIAK

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DU SUD ARTOIS
S.I.E.S.A.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'ACHIET LE PETIT, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 16 mars 2018.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, AM CAILLE, V TEMPLEUX

Messieurs B VAILLANT, P MORELLE, J MAURER, G BOURY, G DHORDAIN, G VACQUIE, P GORQUET, G CUVILLIER, G VERLEENE, M SUDOLSKI, A CERGNUL, D MARTIN, J FOSTIER, A GREBERT, JP WISSOCQ, D LEMAIRE, F BAILLEUL, J TERRIER, M FLAHAUT, P TRUFFAUX, H LAVALLARD, C DUQUENNE, J TERNEL, J DESCAMPS, F COTTEL,

Excusés : A CHAUSSOY, R CARON, P COLLE, B DEPOORTER, G DUE, M MANNECHEZ, P BEHAL, P TABARY, D LECOQ, JB CARTON, E LEROY

Mr R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr P LEFORT

Monsieur le Président remercie Mr Xavier DUQUESNE, Maire d'ACHIET LE PETIT d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 06 février 2018

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II - Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017

Monsieur Eugène LEFEBVRE explicite les différents postes du compte administratif 2017 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2017 n'appelle aucune remarque particulière :

- section d'exploitation :	en dépenses :	397 777,29 euros
	en recettes :	582 064,52 euros

soit un excédent d'exploitation de 184 287,23 euros.

- section investissement :	en dépenses :	869 977,01 euros
	en recettes :	1 476 829,05 euros

soit un excédent d'investissement de 606 852,04 euros.

Il ressort de l'exercice 2017 un résultat de clôture excédentaire de 791 139,27 euros.

Monsieur Eugène LEFEBVRE demande au comité syndical de délibérer : le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - Proposition et vote du Budget Primitif 2018

1. Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation à la somme de 871 311 euros en dépenses comme en recettes,
- en section d'investissement à la somme de 2 109 803 euros en dépenses comme en recettes.

Les principaux travaux d'investissement prévus pour 2018 sont :

- travaux de réalimentation de SAILLY AU BOIS depuis le réservoir de MAILLY MAILLET
- travaux de réparation de canalisations à METZ EN COUTURE
- étude diagnostique et patrimoniale

2. Dans le cadre de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostique et patrimoniale, il convient de délibérer afin de choisir le bureau d'étude :

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SIESA a décidé lors de son assemblée générale du 06 février 2018, de lancer une étude concernant la réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du Syndicat, y compris les communes non adhérentes au Syndicat mais faisant partie de la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

Cette étude a pour but la préparation de la mise en application de la loi NOTRe.

Deux bureaux d'étude ont répondu :

▶ G2C Ingénierie	23 923,00 euros HT
	Soit 28 707,60 euros TTC
▶ BFIE	24 500,00 euros HT
	Soit 29 400,00 euros TTC

Le Comité Syndical a décidé d'attribuer cette mission à l'offre la mieux-disante :

▶ G2C Ingénierie	23 923,00 euros HT
Soit un total de 28 707,60 euros TTC	

Où l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- retient G2C Ingénierie pour un montant HT de 23 923 euros
- autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces liées à l'exécution de cette étude.

Le Budget Primitif 2018 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des membres présents.

IV - Mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE :

► De mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents territoriaux de la collectivité avec la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) dans les conditions telles que définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2018.

► De prévoir la possibilité du maintien, aux fonctionnaires concernés et à titre individuel, du montant de leur régime indemnitaire antérieur en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

► D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de ce régime indemnitaire, dans le respect des principes définis ci-dessus et de signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

► De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces primes.

► Que les primes et indemnités soient revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

► D'abroger les délibérations antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi visés dans la présente délibération.

V – Projet Canal Seine Nord

Une réunion a eu lieu le 20 mars 2018 à l'initiative de la Société Canal Seine Nord à laquelle ont été conviés les membres du Bureau du SIESA.

Le but de cette réunion était d'échanger sur les données d'entrées du Syndicat qui auraient pu évoluer depuis 2015 (réserves, capacités de distribution, entrées dans le syndicat) et d'échanger sur les propositions faites de sécurisation et prendre connaissance des éventuels projets du Syndicat sur son réseau qui pourraient être en interaction avec les propositions de sécurisation des captages impactés dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe.

VI – Questions diverses

- Proposition d'avenant VEOLIA

Benoit DECARPIGNY présente à l'assemblée un avenant de révision contractuelle du contrat de délégation :

► Création d'un compte de renouvellement global des équipements, canalisations et branchements d'une dotation annuelle de 135 621 euros HT / an

► Création d'un fonds de solidarité de chèques eau de 10 000 euros HT / an à répartir entre les communes membres

Le tarif reste inchangé.

Philippe LEFORT demande pourquoi ne pas baisser le prix de l'eau plutôt que de mettre en place des chèques solidarité.

Benoit DECARPIGNY répond que l'on n'est pas dans les mêmes montants.

Après de nombreuses questions soulevées par les membres de l'assemblée notamment sur la mise en place des chèques solidarité, Monsieur le Président demande de reporter ce point à la prochaine assemblée.

- **Intervention de Mr FICHEUX**

Mr Michel FICHEUX remercie l'assemblée pour avoir donné son nom au forage de Warlencourt-Eaucourt.

Il est attristé de l'évolution dans les communes et dresse un constat sur les regroupements des communes dont le nombre reste insignifiant à ce jour.

Il augure des difficultés que les communes vont connaître dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.